

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR

VILLE DE SOLLIES PONT

**EXTRAIT**du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT**Séance du mardi 8 novembre 2022**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	31
<p><b>Date de la convocation</b> 31 octobre 2022</p> <p><b>Date d'affichage</b> 31 octobre 2022</p> <p><b>Délibération n°</b> 2022-66</p> <p><b>Objet de la délibération</b> <i>Direction de l'urbanisme – Cession d'un bien communal situé 3, avenue Didier Daurat (section AV nos 392, 394, 395 et 397)</i></p> <p>Vote pour acceptée</p> <p><b>POUR : 31</b> <b>CONTRE : 0</b> <b>ABSTENTION : 0</b></p>		

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, PONROY Nathalie, NAAL Jean-Michel, BESSET Monique, TREQUATTRINI Pascale, BELTRA Sandrine, CHARRETON Paule-Sandrine, GANDIN Frédéric, ATIAS Jessica, CHAUCHE Dalel, CROCE Marc-Edouard, VAZ Hugo, ORTIS Elsa, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure, ROYET Pierre.

**Procurations :**

LARCHE Laurence donne procuration à CHARRETON Paule-Sandrine,  
LEVEQUE Mickaël donne procuration à CROCE Marc-Edouard.

**Absents :**

BLANC Benjamin,  
MARINONI Audrey.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Par délibération en date du 29 septembre 2022, le conseil municipal a autorisé la cession des parcelles cadastrées section AV n<sup>os</sup> 20p et 23p à la SCI IMMORADIOLOGUE pour un montant total de 345 000 euros. Il est rappelé que cette cession permettra la réalisation d'un centre d'imagerie médicale d'environ 800 m<sup>2</sup> avec un parking pour le personnel à proximité de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle et du laboratoire d'analyses médicales. Ce transfert renforcera l'offre de soins sur le territoire.

La direction générale des finances publiques a attribué aux parcelles cédées leurs nouvelles références cadastrales : AV n<sup>os</sup> 392, 394, 395 et 397 (cf. plan). Il est nécessaire de solliciter, à nouveau, le conseil municipal afin de permettre la signature de l'acte définitif.

\*\*\*\*\*

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1 ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 3221-1 ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 19 décembre 2017 modifié le 20 septembre 2018 et révisé le 24 juin 2021 ;

VU la délibération du conseil municipal du 23 septembre 2021 procédant au déclassement de la parcelle cadastrée section AV n° 25p ;

VU la délibération du conseil municipal du 29 septembre 2022 autorisant la cession des parcelles cadastrées section AV n°s 20p, 25p et 23 p à la SCI IMMORADIOLOGUE ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

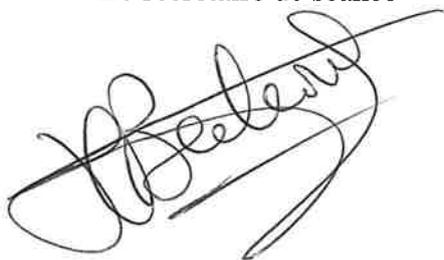
**à main levée et acceptée des membres présents et de ses représentants**

- **AUTORISE** la cession des parcelles cadastrées section AV n°s 392, 394, 395 et 397 à la SCI IMMORADIOLOGUE (41 bis avenue Alexis Godillot – 83400 HYERES) pour un montant total de 345 000 euros ;

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document relatif à cette cession.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville.  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Madame Huguette BERTRAND  
Le secrétaire de séance



Docteur André GARRON  
Maire



Parcelles AV n<sup>os</sup> 392, 394, 395 et 397

